

Assemblée des délégués des 6 et 7 novembre 2017 à Berne

Plan financier 2019 à 2022

Proposition

L'Assemblée des délégués prend connaissance du plan financier 2019 à 2022.

Berne, le 13 septembre 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil	
Le Président	La Directrice du Secrétariat
Gottfried Locher	Hella Hoppe

1 Remarques générales

Tout comme le budget, le plan financier est présenté selon la norme comptable GAAP RPC 21. Il contient le compte d'exploitation et le tableau des variations du capital.

La planification porte sur la période de 2019 à 2022. En juin 2018, l'Assemblée des délégués élira un nouveau Conseil et un nouveau président pour cette période. Le Conseil nouvellement élu définira ses propres objectifs pour la législature et il se peut qu'il imprime une nouvelle orientation à la stratégie. Par ailleurs, il est prévu de clore le chapitre de la révision de la constitution en 2018.

Le présent plan financier part de l'hypothèse de la continuité du travail du Conseil et du Secrétariat. Il stipule également des contributions inchangées de la part des Églises membres.

Avec l'adoption de la nouvelle constitution par l'Assemblée des délégués, la FEPS deviendra avec effet au 1^{er} janvier 2019 l'Église évangélique réformée suisse EERS. L'EERS pourrait opérer avec les ressources financières dont elle dispose aujourd'hui. Si le Synode décidait de confier de nouvelles tâches à l'EERS, le budget en serait affecté mais il n'est pas encore tenu compte dans le présent plan financier.

Comme annoncé dans le plan financier pour les années 2018 à 2021 et comme prévu par la nouvelle constitution, la concentration des ressources sera le mot d'ordre guidant les efforts de la future organisation au cours des années à venir. Le projet Diaconie Suisse peut servir de modèle : cette tâche supplémentaire confiée à la FEPS génère des produits et peut être réalisée dans une large mesure par le personnel existant. Un projet de mutualisation de la communication a commencé en 2017, il devrait déboucher sur des projets concrets à partir de 2018. Ce projet a pour objectif de créer des synergies dont les résultats devraient se manifester dans le plan financier à partir de 2020 sous la forme de 50 KCHF de produits supplémentaires.

Un prochain événement important se profile à l'horizon 2020 avec le centenaire de la FEPS qui coïncidera vraisemblablement avec la tenue d'un premier synode national. La planification démarrera en 2018. Un budget de 200 KCHF est actuellement prévu dans le plan financier qui sera compensé par un prélèvement du Fonds Zwingli et du Fonds Journées de l'Église en Suisse.

Le plan financier anticipe une légère hausse des salaires dans les limites du renchérissement de 0,5% par année.

Le plan financier est un instrument de planification roulante. Les décisions fermes concernant les finances sont prises par l'Assemblée des délégués dans le cadre des budgets ou par le Conseil lorsqu'il s'agit d'opérations particulières.

2 Compte d'exploitation 2018 à 2022

	Budget 2018		Plan 2019		Plan 2020		Plan 2021		Plan 2022	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
Produits										
Contributions des membres	6'063	78.0	6'063	77.0	6'063	76.3	6'063	76.3	6'063	76.3
Autres contributions (aux projets)	584	7.5	685	8.7	760	9.6	760	9.6	760	9.6
Donations reçues (affectées)	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Sommes cibles pour transmission	955	12.3	955	12.1	955	12.0	955	12.0	955	12.0
Collectes pour fonds	132	1.7	132	1.7	132	1.7	132	1.7	132	1.7
Total produits internes	7'734		7'835		7'910		7'910		7'910	
Produits de prestations fournies	36	0.5	36	0.5	36	0.5	36	0.5	36	0.5
Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Total produits	7'770	100.0	7'871	100.0	7'946	100.0	7'946	100.0	7'946	100.0
Charges d'exploitation										
Total charges directes de projets	-5'647	68.3	-5'501	67.6	-5'692	68.3	-5'558	67.7	-5'481	67.3
Total charges structurelles	-2'622	31.7	-2'631	32.4	-2'640	31.7	-2'649	32.3	-2'659	32.7
Total charges d'exploitation	-8'269		-8'132		-8'332		-8'207		-8'140	
Résultat d'exploitation	-499		-261		-386		-261		-194	
Total résultat financier	25		25		25		25		25	
Total autres résultats	56		0		0		0		0	
Résultat avant variation du capital des fonds	-418		-236		-361		-236		-169	
Variation du capital des fonds										
Fonds affectés										
Allocation	-882		-982		-982		-982		-982	
Utilisation	1'057		1'032		1'095		1'032		1'019	
Fonds libres										
Allocation	-30		-30		-30		-30		-30	
Utilisation	267		240		302		227		102	
Total variation du capital des fonds	412		260		385		247		109	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	-6		24		24		11		-60	
Attributions										
Attribution / utilisation capital de l'organisation	6		-24		-24		-11		60	
Résultat annuel	0		0		0		0		0	

2.1 Produits

Le plan financier prévoit le statu quo pour les contributions des membres. Il repose sur l'hypothèse que les contributions aux projets de Diaconie Suisse resteront inchangées au-delà des trois ans fermement promis et pour toute la durée planifiée.

Dans les années 2017 et 2018, l'aumônerie dans les centres fédéraux sera financée non seulement par les contributions extraordinaires des Églises membres, mais aussi par un transfert, en 2017, du Fonds CESE au Fonds «Aumônerie dans les centres fédéraux». Si le soutien de l'aumônerie doit être maintenu au même niveau dans les années à venir, les délégués devront décider une augmentation des contributions extraordinaires des Églises membres à l'été 2018. Selon nos projections, cette augmentation pourrait s'élever à 100 KCHF.

Comme dans le plan financier 2018-2021, un modeste produit provenant d'une recherche ciblée de fonds est intégré dans les prévisions à partir de 2019.

2.2 Charges directes des projets

Dans les charges directes des projets sont inclus non seulement les frais généraux, mais aussi les frais de personnel engendrés par les projets de la FEPS.

Les frais généraux seront un peu moins élevés en 2019 qu'en 2018 où une Journée suisse organisée dans le cadre de l'assemblée générale de la CEPE à Bâle grèvera le budget d'un poste extraordinaire, non prévu en 2019. Par ailleurs, un projet réalisé en commun avec l'UNHCR et la révision de la constitution auront été bouclés en 2018.

La FEPS fêtera ses 100 ans en 2020 et le premier synode national aura probablement lieu cette même année. La planification de ces deux événements démarrera dès 2018. Sans vouloir empiéter sur la planification concrète, le budget de 2020 prévoit actuellement un montant de 200 KCHF à cet effet.

Les organisations internationales continueront de bénéficier de contributions ordinaires complétées par des apports à des projets concrets, notamment dans le cadre des assemblées générales. En 2021, le Conseil prévoit de débloquer un montant de 75 KCHF pour l'assemblée générale du COE et les frais de délégation. Ces charges seront compensées par un prélèvement du Fonds des manifestations internationales.

2.3 Charges structurelles

Les charges structurelles couvrent les dépenses de l'AD et du Conseil, ainsi que celles des services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent être affectées à des projets. Doivent également y être inclus les frais administratifs liés à ces domaines tels que la rédaction du rapport d'activité.

L'immeuble est amorti par un montant annuel de l'ordre de 100 KCHF. L'amortissement est imputé à la réserve de réévaluation. Pour le reste de l'infrastructure, les amortissements annuels prévus avoisinent un montant de 70 KCHF.

2.4 Résultat financier

Comme dans le budget, les intérêts et les charges des obligations sont intégrés dans le budget, tandis qu'il est fait abstraction des fluctuations de cours.

2.5 Autres produits

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) est engagée par le biais de la FEPS. Les charges nous sont remboursées à 100%.

2.6 Résultat des Fonds

Les détails sont contenus dans le tableau des variations du capital.

3 Tableau des variations du capital 2019 à 2022

Comptes	Existant initial 1.1.2019	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2022
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	93		400		-400	93
Fonds droits de l'Homme	66		128		-128	66
Fonds Églises suisses à l'étranger	227		0		-227	0
Fonds Journées de l'Église en Suisse	63		0		-63	0
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		1'800		-1'800	0
Fonds Solidarité protestante suisse1)	200		1'600		-1'600	200
Capital SCR (Conseil suisse des religions)2)	0		0		0	0
Capital des fonds (fonds affectés)	688		3'928		-4'218	398
Réserves de réévaluation						
Réserve de cotisation d'employeur	150				-150	0
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'084				-398	2'686
Réserve de fluctuations des placements	1'123					1'123
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88				-88	0
Fonds Huldrych Zwingli	541				-150	391
Fonds manifestations internationales	120		120		-75	165
Fonds John Jeffries	1'255				-10	1'245
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré	1'057			53		1'110
Résultat annuel	-6	-1		-53		-60
Capital de l'organisation	7'438	-1	120	0	-871	6'686

Les Fonds affectés sont gérés conformément aux règlements qui les régissent.

À la suite de la décision de l'AD, la collecte pour le Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE est abandonnée. Le capital résiduel du Fonds sera affecté au soutien de projets concrets des Églises suisses à l'étranger. Le budget prévoit des prélèvements annuels de 50 KCHF jusqu'en 2021, puis un prélèvement final de 77 KCHF en 2022.

Le capital résiduel du Fonds Journées de l'Église en Suisse sera entièrement consacré à une journée de l'Église organisée à l'occasion des 100 ans de la FEPS et du premier synode national en 2020.

Les contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux sont intégralement versées au cours de l'année concernée.

Le capital de l'organisation se réduira d'env. 750 KCHF durant la période de planification sous revue. Cette déplétion s'explique comme suit :

L'immeuble du Sulgenauweg a été réévalué en 2010. Un montant équivalent a été porté au compte de la réserve de réévaluation qui diminuera chaque année dans les proportions de l'amortissement de l'immeuble. Cette mesure explique une réduction de capital de quelque 400 KCHF ;

La réserve de cotisation d'employeur a été versée à la caisse de pension de la paroisse générale de Berne en 2012 pour résorber un découvert. Ce montant n'a pas dû être entièrement utilisé en 2013, lors du changement de caisse de pension. La caisse de pension Abendrot gère donc un compte pour la FEPS pouvant servir à alléger les cotisations d'employeur. Le Conseil

n'anticipant pas de découvert (taux de couverture de 107,7% à fin 2016), il pense financer les cotisations d'employeur de 2017 à 2021 en puisant chaque année 50 KCHF dans cette réserve ;

Le Fonds pour la prévoyance vieillesse avait été constitué pour financer des promesses de rente concrètes de la FEPS. Étant donné que la dernière bénéficiaire d'une telle rente est décédée, le Fonds sera dissout en 2019 ;

150 KCHF seront prélevés du Fonds Zwingli en 2020 pour des projets liés au centenaire de la FEPS ;

Le Fonds des manifestations internationales sert à financer les contributions aux assemblées générales des organisations internationales. Il est alimenté de 30 KCHF par an à cet effet. En 2021, il sera ponctionné de 75 KCHF pour couvrir la contribution à l'assemblée générale du COE et les frais de délégation.

Le plan financier table sur un résultat globalement équilibré pour toute la période de planification.